

COURSES INDIVIDUELLES
250M, 500M, 1 500M, 3000M, 5000M
AQUATHLON 500M+3,3KM, 1500M+10KM

ARTICLE 1 - L'ORGANISATEUR

Le Comité Départemental FSGT 93 organise **samedi 24 août 2024**, la septième édition de Nage Ton Canal à Pantin sur la Place de la Pointe, 93500.

ARTICLE 2 - DÉFINITION

La nage en eau libre est une activité nautique se déroulant dans tous les milieux aquatiques naturels, comme les lacs, rivières, canaux, océans par exemple.

ARTICLE 3 - ÉPREUVES

8 épreuves sont organisées avec départs mixtes hommes / femmes et toutes catégories à partir de 12 ans :

- 5 courses de nage en eau libre : **250m, 500m, 1 500m, 3 000m, 5 000m** ;
- 2 aquathlons : **500m de nage et 3,3km de course à pied** ;
1500m de nage et 10km de course à pied ;
- La traditionnelle **course de bouées**.

ARTICLE 4 - HORAIRES

Retrait du kit de participation de 9h à 13h30 **samedi 24 août 2024, place de la Pointe à Pantin.**

Ouverture du village à midi.

- Course de bouées : 14h30
- Échauffement collectif et briefing 3000/5000 : 14h45
- Départ 3 000m et 5 000m : 15h
- Échauffement collectif et briefing Aquathlon : 15h15
- Départs des aquathlons : 15h30
- Échauffement collectif et briefing 250/500/1500 : 16h
- Départs 250m et 500m et 1500m : 16h15

Résultats et remise des récompenses à partir de **17h30**.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

Les engagements sont au tarif unique associatif de 10€ par nageur.se (hors frais d'inscription du site). Ils donnent accès au kit de participation. La course de bouées est gratuite.

Les inscriptions devront s'effectuer en ligne et seront gérées par la société Chrono Course.

Ouverture des inscriptions jeudi 20 juin à 10h.

Clôture des inscriptions vendredi 23 août à midi.

L'événement est ouvert aux :

- Licencié.e.s +12 ans (né.e.s à partir du 24/08/2012) : Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), Fédération Française de Natation (FFN), Fédération Française de Triathlon (FFTri), Fédération Française de Sauvetage (FFSS), Fédération Française Handisport natation (FFH), Fédération Française de Sport Adapté (FFSA), et autres fédérations affinitaires comprenant de la natation (préciser).
- Non-licencié.e.s +12 ans : sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation, de la nage en eau libre, ou du triathlon en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.
- Mineurs : TOUS les mineurs devront fournir une autorisation parentale (disponible en ligne www.fsgt93.fr) lors du retrait du kit de participation.

ARTICLE 5 - RÈGLES SPORTIVES

- Pour toutes les courses, le chronométrage sera effectué de manière électronique et les participants devront porter une puce avec un bracelet étanche à la cheville, ainsi que le bonnets officiels remis lors du retrait du kit de participation pour distinguer les nageurs sur les différentes courses.

Couleur des bonnets selon les courses :

- 250 : Rouge et Blanc
 - 500 : Bleu Turquoise et Blanc
 - 1500 : Rose et Blanc
 - 3000 : Violet et Blanc
 - 5000 : Blanc et Or
 - Aquathlon 500m + 3.3km : Vert clair et Vert foncé
 - Aquathlon 1500m + 10km : Bordeau et Jaune
- Un temps limite de 3h est mis en place c'est à dire que les participant.e.s doivent arriver avant 18h quelque soit la course sur laquelle ils.elles sont engagé.e.s.

ARTICLE 6 - SÉCURITÉ

Une assurance médicale et de secours sera assurée tout au long des épreuves et de la manifestation. Des secours maritimes assureront la sécurité de la manifestation sur des embarcations sur l'eau, et à pied sur les berges de la Seine, leur rôle sera de prévenir et/ou prendre en charge les différents incidents. Pour les aquathlons, le parcours sera balisé et des signaleurs seront chargés de sécuriser le chemin pour les participants.

Les analyses de l'eau seront réalisées par le laboratoire Eurofins et validées par l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Un kit de participation sera offert à chaque participant.

Pour chaque épreuve : Un classement au scratch masculin et féminin.

Mise à l'honneur dès 6 plus jeunes participant.e.s et 6 plus âgé.e.s toutes distances confondues.

Challenge du nombre : le club ayant le plus de nageurs.euses sera récompensé.

Challenge entreprise / commune : l'entreprise ou la commune ayant eu le plus de nageurs.euses sera récompensée.

Tous les résultats, classements, temps seront mis en ligne sur le site de la FSGT 93 dès le soir de la course : www.fsgt93.fr

ARTICLE 8 – LE SITE

L'évènement se déroule place de la Pointe à Pantin où est installé le village.

Les départs et arrivées se déroulent sur ce même site, dans le canal de l'Ourcq, matérialisées distinctement.

Les parcours sont délimités par différentes bouées.

La profondeur du Canal de l'Ourcq varie entre 2 et 4m.

ARTICLE 9 – LA COURSE

Le départ se fera dans l'eau.

Les participants ne doivent pas franchir la ligne de départ avant le signal du starter (avertisseur sonore) sous peine de disqualification.

Tous les départs se font en direction de Bobigny, jusqu'à la bouée de contournement relative à sa distance de course :

- Bouée 1 : située à 125m elle sert de repère aux nageurs du 250m pour la contourner.
- Bouée 2 : située à 250m elle sert de repère aux nageurs du 500m et du petit Aquathlon pour la contourner.
- Bouée 3 : située à 750m elle sert de repère aux nageurs du 1500m et du grand Aquathlon pour la contourner.
- Bouée 4 : située à 1500m elle sert de repère aux nageurs du 3000m pour la contourner.
- Bouée 5 : située à 2500m elle sert de repère aux nageurs du 5000m pour la contourner.

...

Les nageurs devront rester du bon côté du parcours :

- 250m, 500m, 1 500m, 3 000m, 5 000m : Ils devront toujours se situer à gauche des bouées et contourner les bouées sur leur droite.
- Aquathlons : Ils devront toujours se situer à gauche des bouées et contourner les bouées sur leur droite. A la sortie de l'eau ils devront se diriger vers le sas où ils pourront s'équiper pour la course à pied.

Le chronomètre s'arrêtera lorsque le/la nageur.se aura franchi la ligne d'arrivée située en sortie de l'eau.

Un seul départ sera autorisé pour chaque course.

En cas de litige, les juges se concerteront afin de donner la décision finale.

Seuls les maillots/combinaisons, lunettes de natation, bonnets sont autorisés (sauf cas particuliers – demande de renseignements accueil@fsgt93.fr).

Le bonnet devra obligatoirement être celui fourni dans les kits de participation.

Les plongeurs sont interdits au départ.

ARTICLE 10 – TRAITEMENT DE LA COMPÉTITION

Le juge de résultat effectuera un classement au scratch féminin et masculin pour chaque distance. (voir « classement et récompenses »).

ARTICLE 11 – ACCÈS AU SITE

Nous vous conseillons fortement de venir en transports en commun, à vélo, covoiturage, ou de vous faire déposer. Des racks à vélo seront disponibles gratuitement sur le village.

Vous pouvez accéder au site de la course via le métro 5 à l'arrêt Eglise de Pantin, ou bien par le bus 45 à l'arrêt Eglise de Pantin métro, ou encore le bus 249 à l'arrêt Lycée Professionnel Simone Veil.

ARTICLE 12 – ASSURANCE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels inhérents à la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'objets personnels et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des accidents et défaillances consécutifs au mauvais état de santé des participants.

ARTICLE 13 – DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la 1ère édition de Nage ton canal, sur tous les supports y compris internet et réseaux sociaux, les documents publicitaires et promotionnels liés à cette manifestation.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans dans le monde entier.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

ARTICLE 15 – ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation sur requête de l'autorité administrative, en cas de force majeure. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas d'annulation, l'organisateur s'efforcera de proposer une nouvelle date en 2024. Dans le cas où nous serions dans l'impossibilité de reporter cet évènement en 2024, les inscriptions seront automatiquement reportées en 2025.

ARTICLE 16 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute personne qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses. Dans le cas d'une situation non prévue dans le présent règlement, l'organisateur se réserve le droit de juger celle-ci et d'agir en conséquence.

ARTICLE 17 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nage ton canal est un évènement respectueux de l'environnement. Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours et sur le village. Des poubelles avec tri sélectif seront à disposition sur le village sportif et associatif. Elles devront être impérativement utilisées par les participants. Toute personne ne respectant pas cette règle pourra être disqualifiée.